PD-ABB-710
68095

A.I.D. Project Number 608-0200

Projet de l'A.I.D. No. 608-0200

FIRST AMENDMENT

TO
THE
PROJECT
GRANT AGREEMENT
BETWEEN
THE KINGDOM OF MOROCCO
AND THE
UNITED STATES OF AMERICA
FOR
THE ANHI LOW INCOME HOUSING PROGRAM

PREMIER AVENANT

A

L'ACCORD DE DON
ENTRE
LE ROYAUME DU MAROC
ET LES
ETATS UNIS D'AMERIQUE
POUR LE
PROGRAMME DE L'ANHI POUR
LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ECONOMIQUE

Daté le JUL 20 1990

Loan and Grant Agreements
AA/ANE (If Loan)
AA/ANE
AA/ANE
ANE/DCSK
ANE/TR Officer
ANE/PD Officer & File
PPC/CDIE/DI

First Amendment dated JUL 20 1990 to the Project Grant Agreement, Dated June 30, 1989, (The "Agreement"),

Between

The Kingdom of Morocco, acting through the National Shelter Upgrading Agency (ANHI or Grantee),

And

The United States of America, acting through the Agency for International Development (A.I.D.)

together referred to as "the Parties".

WHEREAS, the Kingdom of Morocco and the United States of America entered into an Agreement for Economic, Technical and Related Assistance dated April 2, 1957, and amended May 19, 1958, pursuant to which the Agreement was entered into by Morocco and A.I.D. on June 30, 1989; and

WHEREAS, the Parties confirm their mutual commitments to the Project; and

WHEREAS, the Parties have mutually agreed that additional funding will be made available.

NOW THEREFORE, the Parties hereto agree as follows:

1) From Section 3.1, The Grant, delete the text and substitute the following text therefor:

"To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, AID, pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of this Agreement not to exceed One million Three hundred thousand United States ("U.S.") Dollars ($1,300,000) ("Grant"). The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1 and local currency costs, as defined in Section 6.2 of goods and services required for the Project."

Premier Avenant, daté du _____ à l'Accord de Don pour le Projet, daté du 30 juin 1989 ("L'Accord"),

Entre

Le Royaume du Maroc, agissant par l'intermédiaire de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre (ANHI ou Bénéficiaire),

Et

Les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Américaine pour le Développement International (A.I.D.),

désignés ensemble sour le nom de "Parties"

ATTENDU QUE le Royaume du Maroc et les Etats Unis d'Amérique ont conclu un Accord portant sur une assistance économique et technique le 2 avril 1957, amendé le 19 mai 1958, et en vertu duquel a été signé l'Accord du 30 juin 1989 entre le Maroc et l'A.I.D.; et

ATTENDU QUE les Parties confirment leur engagement mutuel à l'égard du Projet; et

ATTENDU QUE les Parties ont mutuellement convenu que des fonds supplémentaires seraient rendus disponibles,

AINSI DONC les Parties conviennent de ce qui suit:

1) Le texte de la Section 3.1, Le Don, est supprimé et remplacé par ce qui suit:

"Pour aider le Bénéficiaire à financer les coûts de l'exécution du projet, l'A.I.D., conformément à la Loi de 1961 sur l'Aide Etrangère, telle qu'amendée, convient d'accorder au Bénéficiare aux termes du présent Accord, un montant ne dépassant pas un million trois-cent mille dollars américains (1.300.000 dollars américains) ("Le Don"). Le Don peut être utilisé pour financer les coûts en devises, comme définis à la Section 6.1, et les coûts en monnaie locale, comme définis à la Section 6.2, des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet."

2) From Section 3.2(b), Grantee Resources for the Project, delete "the equivalent of U.S. $270,000" and insert in lieu thereof "the equivalent of US $450,000".

3) From Section 3.3, Project Assistance Completion Date, substitute September 30, 1994 for September 30, 1992.

4) Section 4.2, Notification, and Section 4.3, Terminal Dates for Conditions Precedent, are renumbered Sections 4.3 and 4.4 respectively and the following new Section 4.2 is added:

"Section 4.2. Computer Procurements. Prior to the disbursement of funds under the Grant for the procurement of computers for the Grantee, or to the issuance of documentation pursuant to which such disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish to AID in form and substance satisfactory to AID, evidence that provisions have been made to assure adequate maintenance and necessary supplies for the computers provided."

5) Annex I, Amplified Project Description, is deleted in its entirety and Annex I hereto attached is substituted therefor.

Except as further amended herein, the Agreement as previously amended shall continue in full force and effect.

2) A la Section 3.2 (b), Ressources du Bénéficiaire pour l'Exécution du Projet, on supprimera "l'équivalent de 270.000 dollars américains" que l'on remplacera par "l'équivalent de 450.000 dollars américains."

3) A la Section 3.3, Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet, on remplacera le 30 septembre 1992 par le 30 septembre 1994.

4) Les Sections 4.2, Notification, et 4.3, Date Limite d'Accomplissement des Conditions Préalables, deviennent respectivement les Sections 4.3 et 4.4 et la nouvelle Section 4.2 suivante est ajoutée :

"Section 4.2. Acquisition d'ordinateurs. Avant le déboursement de fonds du Don pour l'achat d'ordinateurs destinés au Bénéficiaire, ou avant l'émission des documents en vertu desquels le déboursement sera fait, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, fournira à l'A.I.D., sous une forme et dans un fond établis à la satisfaction de cette dernière, la preuve que des dispositions ont été prises pour veiller à ce que la maintenance des ordinateurs et l'achat des fournitures nécessaires soient assurés de façon adéquate."

5) L'Annexe I, Description Elargie du Projet, est supprimée dans son entier et remplacée par l'Annexe I ci-jointe.

Sauf en ce qui concerne les modifications ici apportées, l'Accord tel que précédemment amendé, restera pleinement en

IN WITNESS THEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

UNITED STATES OF AMERICA

By: _____

Title: _____

JUL 29 1990

vigueur dans tous ses effets.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats-Unis d'Amérique, chacun agissant par l'intermédiaire de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'ont fait remettre à la date sus-mentionnée:

ROYAUME DU MAROC

AGENCE NATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LA PLANTE

Le Directeur Général

Par: _____ 12 JUIL. 1990

Titre: LARAICHI BEDOUI NAJIB

Par: _____

Titre: _____

Par: _____ Pour le Ministre des Finances

Titre: Le Chef de la Division du Financement des Projets Publics

Signé : ~~Mohamed~~ BOUGROUM

Appropriation: 72-110/11037
Budget Plan Code: QESO-90-27608-KG13
R/CTL : P090018

Total Amount Obligated: $500,000.00

TABLES DES MATIERES

PROJECT GRANT AGREEMENT
ACCORD DE DON POUR LE PROJET

ANNEX 1

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION
DESCRIPTION ELARGIE DU PROJET

ARTICLE 1: GENERAL PROJECT DESCRIPTION
ARTICLE 1: DESCRIPTION ELARGIE DU PROJET

Section A.	Rationale
Section A.	Principe
Section B.	Goal
Section B.	Objectif Général
Section C.	Purpose
Section C.	Objectif Spécifique
Section D	Policy Objectives
Section D	Objectifs Politiques
Section E	Project Components
Section E	Volets du Projet

ARTICLE 2: CONTRIBUTION OF THE PARTIES
ARTICLE 2: CONTRIBUTION DES PARTIES

Section A	A.I.D.
Section A	A.I.D.
Section A.1	Technical Assistance
Section A.1	Assistance Technique
Section A.2	Commodities
Section A.2	Equipements
Section A.3	Sector Studies
Section A.3	Etudes Sectorielles
Section A.4	Evaluations
Section A.4	Evaluations
Section A.5	Project Implementation and Monitoring Execution et Suivi du Projet

ARTICLE 3: IMPLEMENTATION
ARTICLE 3: MISE EN OEUVRE

Section A Administration
Section A Administration

Section B Responsibilities
Section B Responsabilités

Section C Procurement
Section C Achats

ARTICLE 4: EVALUATION
ARTICLE 4: EVALUATION

ARTICLE 5: ILLUSTRATIVE FINANCIAL PLAN
ARTICLE 5: PLAN FINANCIER EXPLICATIF

ANNEX 1

AMPLIFIED PROJECT DESCRIPTION

Article I - General Project Description

A. Rationale: The ANHI Low Income Housing Program (608-HG-003) approved December 31, 1988 is intended to assist ANHI to expand its capacity to carry out land development projects and to support the urban upgrading activities of Moroccan municipalities with the active involvement of the private sector.

ANHI will carry out market studies, undertake planning and engineering analysis, acquire land, provide infrastructure (primary and secondary as appropriate) and sell parcels to individual developers and for low-cost shelter and other compatible uses as set forth in each land development plan.

Land to be sold for purposes other than low cost shelter will be priced at full market value and the proceeds shall be used as needed to write down the cost of specific sites intended for lower income beneficiaries not able to participate in the purchase of plots at full market price as well as to support ANHI's bidonville upgrading programs in the same region.

Grant funded TA, training and equipment will support institution building to strengthen the capacity of the ANHI to implement the 608-HG-003 Low Income Housing Program. Grant funded TA will also support sector studies in the fields of norms and specifications, housing finance and private sector involvement in low income shelter provisions; all of which impact on both ANHI operations and the overall shelter sector in Morocco.

B. Goal: The goal of this project is to improve opportunities for below median

ANNEXE 1

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

Article 1 - Description Générale du Projet

A. Principe : Le programme d'habitat économique de l'ANHI (608-HG-003), approuvé le 31 décembre 1988, est destiné à augmenter les moyens de l'ANHI dans les projets d'aménagement foncier, et soutenir les activités de restructuration menées par les collectivités locales marocaine avec une participation active du secteur privé.

L'ANHI effectuera des études de marché, entreprendra un planning et des études techniques préliminaires, acquerra le terrain, réalisera l'infrastructure (primaire et secondaire suivant les besoins), et livrera des lots équipés à des promoteurs particuliers ainsi que les lots destinés à la construction de logements économiques et à d'autres usages correspondant au programme de chaque projet.

Les prix de cession des lots, autres que ceux réservés à l'habitat économique, seront fixés en fonction des valeurs du marché et le produit servira à subventionner le prix des lots attribués à des bénéficiaires à faible revenu qui n'ont pas les moyens de payer le prix de cession réel des lots, et à soutenir les opérations de restructuration des bidonvilles menées par l'ANHI dans la même région.

L'assistance technique, la formation du personnel et l'équipement financés par le don renforceront les moyens de l'ANHI pour la mis en oeuvre du programme d'habitat économique 608-HG-003. De plus, l'assistance technique financée par le Don soutiendra des études de secteur relatives aux normes et spécifications techniques, au financement de l'habitat et la participation du secteur privé à la production de logements économiques; tous ces facteurs ayant des effets importants sur les opérations de l'ANHI en particulier, et sur tout le secteur de l'habitat au Maroc, en général.

B. Objectif Général : L'objectif de ce projet consiste à faciliter l'accession à

income urban families, in Morocco, to acquire affordable shelter.

C. Purpose:

1. To increase the production of serviced housing sites that are affordable to Moroccan urban households earning less than the median income.

2. To encourage the private sector to take on a greater role in the production of affordable shelter.

3. To strengthen the operating and financial capacity of the ANHI to carry out its task of stimulating appropriate residential land development, and

4. To reduce the cost of residential land development.

D. Policy Objectives: To help implement GOM urban sector policy initiatives, including:

1. increasing the involvement of private developers in the production of land and housing for low-income groups;.

2. promoting land development ventures with private and local government participation;

3. facilitating the access of low income beneficiaries to the existing housing finance system;

4. seeking ways to lower the costs of land development and subsequent housing construction through site design, architectural research and the development of appropriate standards and specifications to rationalize major infrastructure standards (water, electricity, sewerage) imposed on developers by public utility companies and other administrations in charge of norms and standards.

la propriété d'un logement pour les ménages urbains ayant un revenu inférieur à la médiane.

C. Objectif Spécifique :

1. Augmenter la production de lots équipés qui soint accessibles aux foyers urbains marocains ayant un revenu inférieur à la médiane.

2. Encourager le secteur privé à assumer un rôle plus important au niveau de la production de logements économiques.

3. Renforcer les moyens financiers et administratifs de l'ANHI en vue de stimuler l'aménagement foncier à usage résidentiel, et

4. Réduire le coût de réalisation des lotissements à usage résidentiel.

D. Objectifs Politiques : Pour contribuer à la mise en oeuvre, par le Gouvernement marocain, d'initiatives dans le secteur de l'habitat urbain, comprenant :

1. L'augmentation de la participation de lotisseurs privés à la production de logements destinés aux familles à faible revenu,

2. la promotion de projets d'aménagement foncier avec la participation des collectivités locales et du privé,

3. faciliter les démarches nécessaires à l'accès des bénéficiaires à faible revenu aux programmes de crédits immobiliers existants,

4. la recherche de moyens permettant de réduire le prix de revient de l'infrastructure ainsi que le coût de construction des logements en entreprenant des études de site, des recherches architecturales, et le développement de normes et de règlementations adéquates pour rationaliser les normes de l'infrastructure primaire (eau potable, électricité et assainissement) exigées par les Régies et les autres administrations responsable des normes technique.

E. Project Components: This grant will finance the provision of technical assistance and training, project management support and computer equipment to the ANHI and will finance sector studies impacting on ANHI programs and other low income shelter programs.

Technical assistance, to be provided by local, U.S. and third country short-term experts, under direct contract with AID, will address questions of project planning and management accounting and financial management information systems, strategic planning and marketing. The following sector studies will be included as part of the grant funded technical assistance: norms and specifications; public/private partnerships in Land Development and Housing Finance for low income beneficiaries. The technical assistance experts will provide consultation and on-the-job training.

Article II - Contribution of the Parties

In order to achieve the purposes and objectives of the Project, the parties will make inputs to the Project as described below.

A. A.I.D.
A.I.D.'s inputs to the Project are described in paragraphs 1 through 5 below.

1. Technical Assistance and Training
(Est.$270,000)

The technical assistance and training includes approximately 28 person-months of experts' time in Morocco. A variety of specialists, selected to meet the needs of the project implementing agency (ANHI) will perform specific consulting tasks, deliver on-the-job training while doing so, and participate in seminars involving the ANHI. All technical assistance activities will have a training aspect designed into the task description. In addition, appropriate training in country and abroad will be provided as part of the technical

E. Volets du Projet : Ce don financera des services d'assistance technique, de formation et de l'équipement informatique pour l'ANHI et des études sur des domaines affectant les programmes de l'ANHI et les autres programmes d'habitat économique.

L'assistance technique, qui sera dispensée par des experts locaux, américains et autres, en missions de courte durée dans le cadre de contrats directs avec l'A.I.D., portera sur des questions se rapportant à la planificaiton et à la gestion de projets, la comptabilité et la gestion financière et un schéma directeur d'informatique, la planification stratégique et le marketing. Les études sectorielles suivantes seront incluses dans le cadre de l'assistance technique financée par le Don : les normes et spécifications techniques; les concertations entre secteurs public/privé dans l'aménagement fonciers et le financement de l'habitat pour des bénéficiaires à faible revenu. Les experts fourniront des services-conseil et dispenseront une formation sur le tas.

Article II - Contribution des Parties

Afin de réaliser les buts et objectifs du projet, les Parties apporteront leur contribution au projet comme suit.

A. A.I.D.
Les apports de l'A.I.D. au projet sont décrits aux paragraphes 1 à 5 ci-dessous:

1. Assistance Technique et Formation
(estimée à 270.000 dollars)

L'assistance technique et la formation comprennent environ 28 homme-mois de services d'experts au Maroc. Divers spécialistes, sélectionnés en fonction des besoins de l'organisme chargé d'exécuter le projet (ANHI) réaliseront des tâches de consultation spécifiques, dispenseront en même temps une formation sur le tas et participeront à des séminaires avec l'ANHI. Toutes les activités d'assistance technique comporteront un aspect formation qui sera prévu dans la description des tâches des experts. Une formation

assistance program.

Specifically the technical assistance will include:

a. Project Planning and Monitoring Local and third country consultant assistance is required for establishing computerized project planning and monitoring systems which will allow ANHI to plan and coordinate and control all aspects of site development. In the first phase consultant services will be required for the identification of the various components of the system as well as the software and the hardware requirements. A second phase which will take place after procurement of the hardware and the software; the consultants will test the system, identify the eventual complications at the level of the users and make the necessary modification. Finally, in a third phase training will be provided to the project managers and relevant staff at headquarters on the use of the system and the interpretation of its outputs.

b. Accounting and Financial Management. Consultant services are required to assist ANHI in developing computerized accounting systems covering both general accounting and specialized project accounts, invoicing and cost recovery. These services will be provided in three phases; a) conception of the system, b) installation of the system, c) training of the staff on operating the system and interpreting its outputs and preparing a procedures manual.

Training will be required both in Morocco and abroad in the field of financial management, particularly short and medium term forecasting, planning and budgeting and cash management.

appropriée, sur place ou à l'étranger, sera également fournie dans le cadre du programme d'assistance technique.

Plus précisément, l'assistance technique portera sur les aspects décrits ci-après.

a. Planification et Suivi des Projets. L'assistance de consultants locaux et de pays tiers est nécessaire pour la mise en place de systèmes informatisés de planification et de suivi de projets qui permettront à l'ANHI de planifier, coordonner et controler tous les aspects des opérations d'aménagement des sites. Dans une première phase, les services d'un consultant seront nécessaires pour identifier les différentes composantes du système ainsi que les besoins en materiel informatiques et en logiciel. Pendant la deuxième phase, qui aura lieu après l'achat du matériel, le consultant procèdera à des essais du sytème, identifiera les problèmes éventuels au niveau des usagers, et effectuera les modifications nécessaires. Enfin, dans un troisième temps, une formation sur l'utilisation du système et l'interprétation des sorties sera dispensée aux chefs de projet et au personnel concerné du siège central de l'ANHI.

b. Comptabilité et Gestion Financière. Les services d'un consultant sont requis pour aider l'ANHI à développer un système de comptabilité informatisé regroupant à la fois la comptabilité générale et les comptes particuliers des projets, la facturation et le recouvrement. Ces interventions auront lieu en trois phases: a) la conception du système; b) l'installation du système; et c) la formation du personnel sur l'utilisation du système et l'interprétation des sorties, et la préparation d'un manuel d'emploi.

Une formation sera nécessaire au Maroc et à l'étranger dans le domaine de la gestion financière, en particulier les prévisions à court et moyen terme, la planification et la budgétisation et la gestion de trésorerie.

c. Management Information System

The system will be designed to provide the ANHI with a short and medium term computerization plan and with concrete application to meet immediate priority needs in management information systems. To meet these objectives, three phases of technical assistance are proposed:

Phase 1. an organization-wide assessment of existing information systems, both automated and manual leading to a hardware procurement list, a list of priority applications and an implementation schedule, and

Phase 2. analysis of priority applications and implementation of the programming.

Phase 3. identification and provision of any additional training for ANHI computer management staff.

d. Strategic Planning/Marketing

ANHI requires assistance in carrying out a strategic planning exercise to help orient the agency to its changing mission and expanding client base (municipal governments). Such an exercise should not be a conventional assessment and set of recommendations conducted by outside management consultants. Rather it should be a longer term collaboration between ANHI management and consultants which occurs over a period of 12-18 months, building on the experience of the HG-001 Tetouan project involvement and examination of models from other countries.

2. Commodities (Est.$200,000)

Based upon needs ascertained by an assessment to be carried out as part of the Project, microcomputer equipment and appropriate software will be provided for the ANHI. The project budget provides for six microcomputer configurations and software.

c. Schéma Directeur d'Informatique.

Le schéma sera conçu de façon à équiper l'ANHI d'un plan d'informatisation à court et moyen terme avec des applications concrètes pouvant répondre à des besoins prioritaires et immédiats dans le domaine des systèmes de gestion informatique. Trois phase d'assistance techniques sont proposées pour répondre à ces objectifs:

Phase 1: une évaluation complète au niveau de tout l'organisme des systèmes d'information existants, à la fois automatisés et manuels, à partir de laquelle seront établies une liste d'achat de matériel informatique, une liste des applications prioritaires, et un planning d'exécution.

Phase 2: l'analyse des applications prioritaires identifiées et l'exécution de la programmation.

Phase 3: l'identification et la fourniture d'un formation de perfectionnement pour le personnel de l'ANHI usager de l'informatique.

d. Planification stratégique/marketing

L'ANHI aura besoin d'une assistance dans l'exécution d'un travail de planification stratégique en vue d'orienter l'Agence vers sa nouvelle mission et sa clientèle en expansion (les municipalités). Un tel travail ne doit pas être une évaluation classique ni un ensemble de recommandations donnés par des consultants en gestion venant de l'extérieur. Il devrait plutôt consister en une collaboration à long terme entre l'ANHI et les consultants sur une durée de 12 à 18 mois, basée sur l'expérience acquise par les interventions dans le projet HG-001 de Tetouan et sur l'étude de modèles employés d'autres pays.

2. Equipements (estimés à 200.000 dollars)

En fonction des besoins qui auront été déterminés par des études qui seront menées dans le cadre du projet, des micro-ordinateurs et les logiciels appropriés seront fournis à l'ANHI. Le budget du projet prévoit six micro-ordinateurs avec logiciel.

3. Sector Studies (Est.$630,000)

Sector studies using both local and expatriate experts will include examination of the norms and standards for land servicing, public/private partnerships in the provision of low income housing, low income household access to formal housing finance programs, households and conditions in sub-standard housing areas residential land availability and prices, owner builder and small scale developer activities in ANHI and the impact of ANHI projects on local development. These studies will examine:

a. Norms and Specifications

Outside consulting services will be directed at improving ANHI capacity to advise government leaders regarding policy reform, as well as increasing the delivery of low-cost shelter solutions. Of special interest will be the possibility of reducing land development and housing construction norms and specification. The assistance will also help quantify the impact of possible reductions as well as develop familiarity with use of computer-assisted design applications (e.g. the Bertaud Model).

Training may be required for the technical staff of the Regies (public utility companies) on the design and pricing of efficient electrical and water grids.

It should be stressed that a comprehensive coverage of the norms and specification issue will require higher amounts of funds. In this component USAID will concentrate its efforts on water and electricity grids and on architectural and urbanistic research.

b. Private/Public Partnership

Consultant services will be required for

3. Etudes Sectorielles (estimées à 630.000 dollars)

Des études sectorielles réalisées par des experts locaux et étrangers porteront sur l'examen des normes d'aménagement des terrains, les associations secteur public/secteur privé pour la production de logements pour les ménages à faible revenu, leur accès aux programmes de financement de l'habitat, les ménages et les conditions dans les zones d'habitat sous-équipées, la disponibilité et les prix des terrains à bâtir, les activités des propriétaires promoteurs et des lotisseurs à petite échelle à l'ANHI, et l'impact des projets de l'ANHI sur le développement local. Ces études examineront:

a. Normes et Spécifications

Des interventions de consultants extérieurs seront organisées pour améliorer les capacités de l'ANHI à conseiller les responsables concernant les réformes de la réglementation ainsi que l'augmentation de la livraison de logements économiques. La possibilité de réduire les normes et spécifications applicables à l'aménagement urbain et au bâtiment sera considérée avec un intérêt particulier. Cette assistance servira aussi à quantifier les effets des réductions possibles et à développer une familiarité avec les applications de calculs et conception informatisées (ex. le modèle Bertaud).

Une formation du personnel technique des Régies portant sur la conception de réseaux performants de distribution d'eau et d'électricité et sur leur tarification sera également nécessaire.

Il est à souligner que pour traiter toute la question des normes et spécifications, il faudrait des crédits plus élevés. Sous ce volet, l'USAID concentrera ses efforts sur les réseaux d'eau et d'électricité et sur des recherches architecturales et urbanistiques.

b. Concertations secteurs public/privé

Les services de consultants seront requis

identifying opportunities and strategies for promoting partnerships between ANHI and the private builder developers particularly small developers. In addition to the consultant services three information visits for ANHI hign level staff and private developers aiming at learning from successful experiences in other countries are planned. Seminars and workshops will be organized on an adhoc basis benefiting developers and builders and aiming at encouraging their increased involvement in low income shelter provision and at informing them about possible partnerships with ANHI or other local and central government agencies active in low income shelter provision. These workshops and seminars will be offered in collaboration with the Association des Lotisseurs et Promoteurs Immobiliers Marocains (ALPIM).

In addition, information visits aimed at benefiting from successful experience in third countries will be organized for ALPIM designated builders and developers on an adhoc basis.

c. Housing Finance

Technical assistance will be required to evaluate the housing finance system and to identify ways in which this system could tailor an increased proportion of its services to the needs and the capabilities of below median income families. Such assistance will benefit the MOF, the Banks involved in housing finance and ANHI. Technical assistance is also required to assist ANHI in defining and negotiating the procedures for handling its accounts in primary banks involved in housing finance particularly in the field of beneficiary advance collection, reporting and access of ANHI beneficiaries to housing finance.

d. Households and Conditions in sub-standard Housing Areas. ANHI will need

pour identifier les possibilités et les stratégies de concertations entre l'ANHI et des promoteurs et lotisseurs privés, en particulier des petits promoteurs. Outre les interventions des consultants, trois missions pour des cadres de haut niveau de l'ANHI en compagnie de promoteurs privés seront organisées pour leur permettre d'observer des opérations qui ont réussi à l'étranger et de bénéficier de l'expérience acquise. Des séminaires et des ateliers de travail seront programmés de façon ad hoc au profit de promoteurs et de constructeurs, en vue d'encourager une plus grande participation de leur part à la production de logements économiques et de les informer sur les possibilités d'association avec l'ANHI ou d'autres organismes au niveau local ou central actifs dans l'habitat économique. Ces séminaires et ateliers seront organisés en collaboration avec l'Association des Lotisseurs et Promoteurs Immobiliers Marocains (ALPIM).

De plus, des voyages d'étude visant à tirer parti d'opérations résussies dans des pays tiers seront organisés de façon ad hoc pour des promoteurs et des lotisseurs désignés par l'ALPIM.

c. Financement de l'habitat

Une assistance technique sera requise pour évaluer le système de financement bancaire et pour identifier les mesures à prendre pour rendre une partie plus importante des services de ce système adaptée aux besoins et aux capacité des ménages dont le revenu est inférieur au revenu median. Cette assistance sera au profit du Ministère des Finances, des banques actives dans le financement de l'habitat, et de l'ANHI. L'ANHI aura également besoin d'une assistance technique pour définir et négocier les procédures de gestion de ses comptes en banques primaires particulièrement dans les domaines de la collecte des avances des bénéficiaires, l'établissement de fichiers, et de l'accès des bénéficiaires de l'ANHI au financement de l'habitat.

d. Ménages et Conditions de Vie dans les Zones d'Habitat Sous-Equipées. L'ANHI

to know considerably more about households and living conditions in sub-standard housing areas in order to develop viable strategies for future interventions and to use its resources most effectively.

Technical assistance will be required to assist ANHI in obtaining this information. A major baseline study on sub-standard housing in Morocco cities will be carried out that indicates the types and locations of sub-standard housing throughout the country, defines the characteristics of households living in these areas, determines how informal housing sectors work etc. The output of this activity will be the creation of an atlas of sub-standard housing in Morocco. Its results will be presented at ANHI's first annual seminar described later in this paper.

e. Residential Land Inventory and Price Index. Technical assistance is required to help ANHI improve its knowledge of local land markets, that includes determining the availability of land in desirable locations, the potential for acquiring this land and current land prices. The proposed study will include a review of existing information on land registration, an informal survey of local real estate agents and interviews with selected land owners. It will lead to the development of a strategy for land acquisition and banking and the establishment of a land price index for a number of cities.

f. Owner builders/Small Scale Developer Activities in ANHI Projects. Most beneficiary households in ANHI projects have been able to build much better housing than what was indicated by straightforward affordability calculations and analysis. This primarily has been due to a large number of households acting as owner-builders and/or small scale, occasional housing developers. Technical assistance will be required to acquire more specific information on the ways through

aura besoin d'en savoir beaucoup plus sur les ménages et les conditions de vie dans les zones d'habitat sous-équipées pour lui permettre d'élaborer des stratégies viables pour ses futures interventions et d'utiliser ses ressources le plus efficacement possible.

Il sera nécessaire de faire appel à des services d'assistance technique pour aider l'ANHI à recueillir ces informations. Une importante étude de base sur l'habitat sous-équipé dans les villes marocaines sera réalisée; elle indiquera les types d'habitat et leur localisation dans le pays, définira les caractéristiques des ménages vivant dans ces zones, déterminera comment fonctionne le secteur informel du logement, etc... Le résultat de cette activité sera la création d'un atlas de l'habitat sous-équipé au Maroc. Il sera présenté au premier séminaire annuel de l'ANHI dont une description figure ci-après.

e. Inventaire des Terrains à Bâtir et Indexe des Prix. Il sera fait appel à une assistance technique pour aider l'ANHI à mieux connaître les marchés fonciers locaux, et à déterminer les terrains disponibles dans des lieux souhaitables, le potentiel d'achat de ces terrains et leurs prix actuels. L'étude proposée ici comprendra un examen des informations disponibles au cadastre, une enquête informelle auprès des agents immobiliers et des entretiens avec un certain nombre de propriétaires de terrains. Cette étude mènera à l'élaboration d'une stratégie pour l'acquisition de terrains, la procédure bancaire et l'établissement d'un indexe des prix du terrain pour un certain nombre de villes.

f. Propriétaires-entrepreneurs/ Activités des Lotisseurs sur une petite échelle dans les Projets de l'ANHI. La plupart des ménages bénéficiaires dans les projets de l'ANHI ont été capables de construire leur logement beaucoup mieux que ne l'indiquaient les simples calculs et l'analyse de leurs possibilités. Ceci est dû en majeure partie au fait qu'un grand nombre de ménages sont à la fois propriétaires et constructeurs et/ou sur une petite échelle promoteurs

which this housing consolidation takes place. Specific elements to be studied include: the means of financing constructing, the use of informal credit in obtaining needed building materials, the arrangements made between plot owners and households purchasing or constructing upper floor units, the impact of ANHI on-site technical assistance etc.

g. Impact of ANHI Projects on Local Development. ANHI now has projects in 22 cities throughout Morocco. In virtually all of these cities, its projects have had a visible impact on urban development and economic growth. Technical assistance will be used to help ANHI document these impacts as clearly as possible. Particular attention will be given to the effects of ANHI projects on the local building industry, the increase in employment opportunities and the generation of small scale enterprises. An assessment of additional public revenues generated as a result of ANHI's projects should also be carried out as part of the study.

4. Evaluations (Est.$50,000)

Evaluations will be conducted jointly by AID and the GOM as part of the evaluations called for in the HG-003 Program. It is estimated that these evaluations will require 3.5 man months of local consultants and one man/month of US Consultants

5. Project Implementation and Monitoring (est.$100,000)

In order to assure adequate project monitoring and to assist the ANHI in the preparation and revision of the annual program delivery plan grant funds will be used to contract the services of a senior shelter/financial analyst expert.

occasionnels. Une assistance technique sera nécessaire pour obtenir davantage de renseignements spécifiques sur les moyens utilisés pour y parvenir. Les éléments spécifiques à étudier comprennent: les moyens de financement de la construction, le recours au crédit informel pour acquérir les matériaux de construction nécessaire, les arrangements fixés entre les propriétaires de lots et les ménages qui achètent ou construisent un logement en étage, l'impact de l'assistance technique de l'ANHI sur les chantiers.

g. Impact des Projets de l'ANHI sur le Développement Local. L'ANHI a maintenant des projets dans 22 villes à travers le Maroc. Dans pratiquement toutes ces villes, les projets ont eu un impact visible sur le développement urbain et la croissance économique. Des services d'assistance technique permettront à l'ANHI de se renseigner aussi précisément que possible sur ces impacts. Une attention particulière sera accordée aux effets des projets de l'ANHI sur l'industrie locale du bâtiment, l'augmentation des emplois et la création de petites entreprises. Une évaluation des recettes publiques supplémentaires produites grâce aux projets de l'ANHI devrait également être faite dans le cadre de cette étude.

4. Evaluations (estimées à 50.000 dollars)

Des évaluations seront menées conjointement par l'AID et le Gouvernement marocain en coordination avec les évaluations prévues dans la description du projet HG-003 dont elles feront partie. On estime que ces évaluations nécessiteront 3,5 Homme-mois de travail de consultants locaux et 1 Homme-mois de travail de consultants américains.

5. Mise en oeuvre et suivi du Projet (estimée à 100.000 dollars)

En vue d'assurer un suivi adéquat du projet et d'aider l'ANHI dans la préparation et la révision du planning annuel de livraison du programme, des fonds du don seront employés pour engager les services d'un analyste de haut niveau, expert dans les domaines des finances et de l'habitat.

6. Annual Workshop/Seminar (Est.$50,000) ANHI's annual seminar will be an important part of its efforts to improve communication and coordination between housing suppliers. Each seminar will be limited to two or three days, follow a general theme, and result in the development of practical proposals for improvements to housing delivery systems. Grant funds will be used to finance the participation of international experts, the rental of facilities and the publication of the proceedings. Suggested topics for the first three seminars include:

-- Substandard housing in Morocco: Results from the study of substandard housing in Morocco will be presented as well as a review of ANHI's previous experiences and projects.

-- Housing finance: Results from the housing finance study will be presented at this seminar. The financing of urban infrastructure will be included as a major topic of discussion. Outputs from this seminar will include an overview and strategy for the financing of shelter and land development in Morocco.

-- Public/private sector partnership: project management and implementation. This seminar will focus particular attention on ANHI's experience with the ZAC in Tetouan, rsults from the study and workshops concerning private/public sector partnerships and ANHI's success in attracting private housing developers to participate in its projects. Attention will also be given to potential improvements in administrative procedures and regulations that affect both public and private sector housing suppliers.

6. Séminaires/Ateliers de Travail Annuels (estimés à 50.000 dollars). Le séminaire/atelier de travail annuel de l'ANHI représentera une part importante des efforts déployés par l'ANHI pour améliorer la communication et les relations entre les fournisseurs de logements. Chaque séminaire durera deux ou trois jours seulement, il traitera un thème général et permettra d'en tirer des propositions pratiques pour améliorer les systèmes de livraison de logements. Des fonds du Don seront utilisés pour financer la participation d'experts internationaux ainsi que les frais de location des installations requises et de publication des documents produits. Les thèmes suggérés pour les trois premiers séminaires sont les suivants:

- l'habitat sous équipé au Maroc: les résultats de l'étude sur l'habitat sous-équipé au Maroc seront présentés avec une étude des expériences et projets antérieurs de l'ANHI dans ce domaine;

- le financement de l'habitat: les résultats de l'étude sur le financement de l'habitat seront présentés dans le cadre d'un séminaire. Le financement des infrastructures urbaines sera inclus en tant que sujet principal de discussions. Les résultats de ce séminaire comprendront une description de la situation et une stratégie pour le financement de l'habitat et l'aménagement foncier au Maroc;

- la concertation secteur public/privé: gestion et exécution de projets. Ce séminaire accordera une attention particulière à l'expérience de l'ANHI concernant la ZAC de Tetouan, les résultats de l'étude et des ateliers de travail concernant la concertation secteur public/privé et le succès obtenu par l'ANHI pour attirer des lotisseurs privés et les faire participer à ses projets. Une attention particulière sera également accordée aux améliorations susceptibles d'être apportées aux procédures et règlementations administratives que doivent respecter les fournisseurs de logement du public et du privé.

B. Grantee
ANHI inputs will be in-kind, being the estimated value of the services, equipment, and facilities employed by the ANHI in execution of the Grant Agreement. The estimated value of ANHI inputs are summarized in the Table 1.

The ANHI will provide the staff, the budget, the office space and equipment, transport, and all other forms of logistic support necessary to the timely and efficient achievement of the project activities and will assure that staff persons working with grant funded consultants are fully briefed on their responsibilities and are available to the maximum extent possible for the duration of the specific technical assistance mission. Any in-country training expenses for which grant funding is not provided will be financed by the ANHI.

Article III - Responsibilities of the Parties

A. Responsibilities of the implementing agency

1) The Grantee will appoint a member of its staff as its official liaison with AID.

2) The ANHI will designate the members of its staff who will participate in training programs.

3) The ANHI will designate counterparts for all experts providing technical assistance.

4) The ANHI agrees to make available the necessary resources to contract for maintenance and supplies of microcomputer equipment financed under this Grant upon expiration of the original warranty period.

B. Procurement

B. Bénéficiaire
Les contributions de l'ANHI seront en nature, et sont donc représentés suivant la valeur à laquelle sont estimés le matériel et les installations utilisés par l'ANHI pour réaliser l'accord de don. Un résumé des estimations de la valeur de ces contributions est présenté au tableau 1.

L'ANHI fournira du personnel, des crédits, des locaux à usage de bureau et du matériel de bureau, le transport et toutes autres forms de soutien logistique nécessaire pour réaliser efficacement et en temps voulu les activités du projet; il s'assurera que les membres de son personnel travaillant avec les experts financés par le don sont pleinement mis au courant de leurs responsabilités et qu'ils seront disponibles dans la plus grande mesure du possible pendant la durée des missions spécifiques d'assistance technique. Toutes activités de formation au Maroc, pour lesquelles le transport et l'hébergement des participants ne sont pas pris en charge par le don, seront financés par l'ANHI.

Article III - Responsabilités des Parties

A. Responsabilités de l'organisme chargé de l'exécution

1) Le Bénéficiaire nommera un membre de son personnel qui sera officiellement responsable d'assurer la liaison avec l'A.I.D.

2) L'ANHI désignera les membres de son personnel qui participeront aux programmes de formation.

3) L'ANHI désignera des homologues pour tous les experts qui dispenseront l'assistance technique.

4) L'ANHI convient de rendre disponibles les fonds nécessaires pour passer un contrat de maintenance et fourniture pour l'équipement informatique fourni au titre du Don dès l'expiration de la période de garantie prévue par le fournisseur.

B. Achats

USAID/Rabat will procure services and commodities under the Project. Technical assistance, training services and commodities will be procured by USAID in Morocco and the U.S. and third countries as appropriate.

L'USAID/Rabat procèdera à l'achat des services et équipements dans le cadre du projet. L'assistance technique, la formation et le matériel seront acquis par l'USAID au Maroc et aux Etats Unis ou dans des pays tiers, suivant ce qui sera approprié.

Article IV - Evaluation

USAID and the ANHI will conduct reviews of program activities, examine progress towards achievement of production objectives and towards institutional strengthening and meeting specific shelter sector objectives.

The fact that this program will be attempting to improve the operating efficiency and develop a sustainable shelter production output to meet the needs of the urban poor while addressing constraints that impact on the sector merits careful evaluation. Three types of evaluation are planned: semi-annual progress reports, a mid-term and final evaluation.

The semi-annual progress reports will be prepared by USAID contracted local consultants together with ANHI staff. The mid-project evaluation will be performed approximately 18 months after the first HG-003 loan disbursement. The final evaluation will be conducted at the end of the program to assess achievement of program objectives. These evaluations (semi-annual progress reports, mid-term and final) will be financed by the grant.

Article IV - Evaluation

L'USAID et l'ANHI entreprendront l'examen des activités du programme, et examineront le degré d'accomplissement des objectifs de production et de renforcement administratif, et le progrès effectué au niveau des objectifs du secteur de l'habitat.

Du fait que le programme tentera d'améliorer la marche de l'ANHI et son rendement, et de développer et maintenir une production de logements répondant aux besoins des familles nécessiteuses urbaines, tout en adressant les contraintes qui influencent le secteur de l'habitat, il mérite une évaluation attentive. Trois sortes d'évaluations sont prévues : des rapports sur l'état d'avancement semi-annuels, une évaluation à mi-projet et une évaluation finale.

Les rapports semi-annuels sur l'état d'avancement du programme seront réalisés par des consultants recrutés sur place par l'USAID, avec le personnel de l'ANHI. L'évaluation en cours de projet aura lieu environ 18 mois après le premier déboursement du prêt HG-003. L'évaluation finale sera réalisée à la fin du programme pour évaluer si les objectifs du programme ont été réalisés. Ces évaluations (semi-annuelles, en cours de projet et en fin de projet) seront financées par le Don.

Article V - Illustrative Financial Plan

The Illustrative Financial Plan, Table 1 to this Annex, sets forth the planned contributions of the Parties. Changes may be made to the Plan by written agreement of the representatives of the Parties identified in Section 8.2 without formal amendment of the Agreement, provided such changes do not cause (1) A.I.D.'s Grant

Article V - Plan Financier Explicatif

Dans le Plan Financier Explicatif, Pièce Jointe No. 1 à la présente Annexe, figurent les contributions attendues des différentes Parties. Des modifications peuvent y être apportées par accord écrit des représentants des Parties mentionnées à la Section 8.2 sans émettre d'avenant officiel à l'Accord, pourvu que ces modifications

contribution to exceed the amount set forth under Section 3.1 or (2) the Government's contribution to be less than the amount set forth under Section 3.2.

n'entrainent pas (1) un dépassement de la contribution de l'AID au delà du montant fixé à la Section 3.1., ou (2) une diminution de la contribution du Gouvernement marocain en dessous du montant fixé à la Section 3.2.

Table 2 to this Annex sets forth the planned contribution by USAID per activity under this Program.

Au Tableau 2 de la présente Annexe figure la contribution prévue par l'USAID par activités au titre de ce programme.

Table 3 to this Annex sets forth the planned inmplementation schedule for the use of USAID contribution.

Au tableau 3 figurent le niveau des efforts prévus et le coût estimé par activités pour la contribution de l'USAID.

Table No. 1
Illustrative Financial Plan
608-0200

Grant Project Summary Cost Estimate
($000 U.S.)

Component	USAID	GOM	Total
Technical assistance & Training	270	135	405
Commodities	200	100	300
Sector Studies	630	140	770
Evaluation	50	20	70
Project Implementation & Monitoring	100	35	135
Seminars	50	20	70
TOTAL	1,300	450	1,750

TABLE 2: REVISED PROJECT SUMMARY COST ESTIMATES
(US DOLLARS X 1000)

COMPONENT	USAID GRANT FUNDS FROM	USAID GRANT FUNDS TO	GOM COUNTERPART FUNDS FROM	GOM COUNTERPART FUNDS TO	TOTAL FUNDING FROM	TOTAL FUNDING TO
1. TECHNICAL ASSISTANCE & TRAINING (Includes Activities Related to ANHI Management Support, Seminars, Program Evaluations and Program Management Support)	255	270	86	135	341	405
2. COMMODITIES (Includes Computer Equipment and Seminar Commodities)	100	200	34	100	134	300
3. SECTOR STUDIES & SEMINARS (Includes Studies on Norms and Specifications, Private/Public Partnership, Housing Finance, Substandard Housing, Urban Land Markets, Owner Builders and Small Developers, and Impact Assessments)	295	680	100	160	395	840
4. EVALUATION	50	50	17	20	67	70
5. PROJECT IMPLEMENTATION & MONITORING	100	100	33	35	133	135
TOTAL	800	1300	270	450	1070	1750

TABLE 3: REVISED GRANT PROJECT IMPLEMENTATION SCHEDULE
(US DOLLARS X 1000)

COMPONENT	FY 1991			FY 1992			FY 1993			FY 1994			TOTAL		
	ORIG.	ADDED	CURRENT	ORIG.	ADDED	CURRENT	ORIG.	ADDED	CURRENT	ORIG.	ADDED	CURRENT	ORIG.	ADDED	CURRENT
A. ANHI SUPPORT															
1. PROJECT PLANNING AND MONITORING	140	50	190	50	50	100							190	100	290
2. FINANCIAL MANAGEMENT	30		30	20		20	20		20				70		70
3. MANAGEMENT INFORMATION SYSTEM	20		20	20		20	20		20				60	0	60
4. STRATEGIC PLANNING/ MARKETING	15		15	10		10	10		10				0		0
													35		35
SUB-TOTAL	205	50	255	100	50	150	50	0	50	0	0	0	355	100	455
B. STUDIES															
1. NORMS AND SPECIFICATIONS				50		50	75		75				125		125
2. PRIVATE/PUBLIC PARTNERSHIP	10		10	40		40	30		30				80		80
3. HOUSING FINANCE				90		90							90		90
4. SUBSTANDARD HOUSING		60	60		75	75								135	135
5. LAND INVENTORY AND PRICE INDEX					60	60								60	60
6. OWNER BUILDERS AND SMALL SCALE DEVELOPERS		60	60											60	60
7. IMPACT EVALUATION		20	20		40	40		25	25					85	85
SUB-TOTAL	10	140	150	180	175	355	105	25	130	0	0	0	295	340	635
C. ANNUAL SEMINARS					20	20		20	20		20	20		60	60
D. PROGRAM EVALUATIONS				10		10	15		15	25		25	50		50
E. PROJECT IMPLEMENTATION & MONITORING	30		30	30		30	30		30	10		10	100		100
TOTAL	245	190	435	320	245	565	200	45	245	35	20	55	800	500	1300

Tableau No. 1

Plan Financier

Devis Estimatif Sommaire du Don
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

Composantes	USAID	Gouv. Marocain	Total
Assistance Technique & Formation	270	135	405
Equipements	200	100	300
Etudes Sectorielles	630	140	770
Evaluation	50	20	70
Exécution et Suivi du Projet	100	35	135
Séminaires	50	20	70
TOTAL	1,300	450	1,750

TABLEAU 2: ESTIMATIONS SOMMAIRES REVISEES DES COUTS DU PROJET
(EN MILLIER DE DOLLARS DES ETATS UNIS)

VOLET	FONDS DU DON USAID DE	FONDS DU DON USAID A	FONDS DU G.M DE	FONDS DU G.M A	TOTAL DE	TOTAL A
1. ASSISTANCE TECHNIQUE & FORMATION (Y compris les activites relatives au soutien pour la gestion de l'AMHI aux seminaires, evaluations de programmes et soutien pour la gestion du Programme)	255	270	86	135	341	405
2. MATERIEL (Y compris materiel informatique et fournitures pour seminaires)	100	200	34	100	134	300
3. ETUDES SECTORIELLES & SEMINAIRES (Y compris les etudes sur les normes et specifications, la collaboration prive/public, le financement de l'habitat l'habitat sous-equipe, les marches fonciers urbains, les proprietaires-constructeurs et les petits lotisseurs, et les etudes d'impact)	295	680	100	160	395	840
4. EVALUATION	50	50	17	20	67	70
5. EXECUTION ET SUIVI DU PROJET	100	100	33	35	133	135
TOTAL	800	1300	270	450	1070	1750

TABLEAU 3: CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET (DRAFT REVISE
(EN MILLIER DE DOLLARS DES ETATS UNIS)

VOLET	EXERCICE 1991			EXERCICE 1992			EXERCICE 1993			EXERCICE 1994			TOTAL		
	Mont. initi.	Mont. ajout.	Mont. actu.	Mont. initi.	Mont. ajout.	Mont. actu.	Mont. initi.	Mont. ajout.	Mont. actu.	Mont. initi.	Mont. ajout.	Mont. actu.	Mont. initi.	Mont. ajout.	Mont. actu.
A. SOUTIEN A L'AAHI															
1. PLANNING ET SUIVI DU PROJET	140	50	190	50	50	100							190	100	290
2. GESTION FINANCIERE	30		30	20		20	20		20				70		70
3. SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION	20		20	20		20	20		20				60	0	60
4. PLANNING/ MARKETING	15		15	10		10	10		10				0		0
													35		35
TOTAL PARTIEL	205	50	255	100	50	150	50	0	50	0	0	0	355	100	455
B. ETUDES															
1. NORMES ET SPECIFICATIONS				50		50	75		75				125		125
2. COLLABORATION SECTEURS PUBLIC/PRIVE	10		10	40		40	30		30				80		80
3. FINANCEMENT DE L'HABITAT				90		90							90		90
4. HABITAT SOUS-EQUIPE		60	60		75	75								135	135
5. INVENTAIRE DES TERRAINS ET INDEXE DES PRIX					60	60								60	60
6. PROPRIETAIRES-CONSTRUCTEURS ET PETITS LOTISSEURS		60	60											60	60
7. EVALUATION DE L IMPACT		20	20		40	40		25	25					85	85
TOTAL PARTIEL	10	140	150	180	175	355	105	25	130	0	0	0	295	340	635
C. SEMINAIRES ANNUELS					20	20		20	20		20	20		60	60
D. EVALUATION DU PROGRAMME				10		10	15		15	25		25	50		50
E. EXECUTION & SUIVI DU PROJET	30		30	30		30	30		30	10		10	100		100
TOTAL	245	190	435	320	245	565	200	45	245	35	20	55	800	500	1300